

COMMUNE DE ST JEAN DE LINIERES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 novembre 2017

Le seize du mois de novembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Linières, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Convocation du 7 novembre 2017

Membres présents : CHAUSSERET Jean, BESSON Annie-Claude, BESSONNEAU Bruno, BELSOEUR Laurent, BOUVET Dominique, POINTEAU Xavier, SUZINEAU Thierry, BARBEAU Jean-Pierre, ROCHARD Stéphane, Mme Le Gall présente de 18h30 à 19h,

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mme Le Gall a donné pouvoir à Mme Besson à partir de 19h, Mme Dulac donne pouvoir à M. Bouvet, Mme Pateau donne pouvoir à M. Bessonneau, Mme Loucky donne pouvoir à L. Belsoeur, Mme Lefebvre-Coissieu donne pouvoir à Mme Le Gall de 18h30 à 19h, M. Bastianel, Mme Normand ;

secrétaire de séance : Jean-Pierre Barbeau

I – APPROBATION du COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents approuve le compte rendu de la séance du 26 octobre 2017.

II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner suivantes pour avis relative à la :

- parcelle n° AE 6 de 693 m² présentée par Maître Thébaud notaire à Le Mesnil en Vallée – Mauges/Loire
- parcelle n° AA 47 de 766 m² présentée par Maître Hugues notaire à Angers

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour qu'Angers Loire Métropole renonce à l'exercice de son droit de préemption.

III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/BATIMENTS/ENVIRONNEMENT

-Travaux de voirie 2017

Le montant du marché relatif aux travaux de voirie rue des Ormeaux/chemin des Robinières et parvis de la mairie a été attribué à l'entreprise TPPL pour un montant de 63 661.76 €ht.

Il est proposé aux conseillers de se réunir pour envisager une réflexion sur l'aménagement du parvis ;

-Proposition Maine et Loire Habitat de renouvellement de dispositif de vente de logements sociaux à ses occupants

Par courrier en date du 13 octobre 2017, le Directeur Général de Maine et Loire Habitat a informé notre commune que 11 logements pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil municipal étant souligné que sur un nombre de pavillon proposés à la vente il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires ; les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que la Commune doit aussi tenir compte du pourcentage de logements sociaux sur son territoire, décide de ne pas autoriser à mettre en vente les logements par un vote à main levée par 13 voix pour et 1 abstention, charge le Maire d'informer Maine et Loire Habitat de la décision du Conseil Municipal.

Une communication avec les bailleurs sociaux sera effectuée pour inciter les locataires de logements sociaux intéressés à obtenir une accession sociale dans la prochaine programmation.

-Désignation de représentants pour la commission des marchés Alter Public

La commune de St Jean de Linières étant liée à Alter Public dans le cadre de l'opération « ZAC Croix de Lorraine » ; Alter Public demande à la Commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés de cette société. Après en avoir délibéré par 13 voix et 1 abstention, le Conseil Municipal désigne Jean Chausseret et Pascale Pateau

-Informations

IV – FINANCES

-Remboursement anticipé emprunt

Afin de donner suite à la demande de remboursement anticipé de l'emprunt n° MON222252EUR/0229006 pour un capital restant dû de 30789.14 €, le conseil municipal vu les conditions de remboursement donne son accord pour mettre un terme à cet emprunt et autorise Monsieur le Maire à donner suite et valide le montant des frais afférents qui s'élèvent à 1822.52 €

-Décision modificative budgétaire

- **budget annexe lotissement les 4 chemins 2017**
Afin de solder le budget annexe du lotissement les 4 chemins, une décision modificative est présentée en dépense de fonctionnement sur le budget lotissement et en recette de fonctionnement sur le budget communal.
- **budget communal 2017**
Afin d'ajuster certains comptes pour notamment procéder au remboursement anticipé de l'emprunt précisé ci-dessus, une décision modificative est nécessaire, ainsi qu'une opération d'ordre relative aux travaux en régie (aménagement de la mare, aménagement du bureau de la directrice périscolaire)

Budget communal 2017	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement (Travaux en régie)	Art D/023 : 12 300 €	R/722 : 12 300 €

Section investissement	Art D/2151 : 9 700 € art D/2135 : 2 600 €	R/021 : 12 300 €
------------------------	--	------------------

Budget communal 2017	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement (frais intérêt)	Art D/023 : 31 000 € Art D/6688 : 2 500 € Art D/022 : - 600 €	R/7551 : 32 900 €
Section investissement (remb capital emprunt)	Art D/1641 : 31 000 €	R/021 : 31 000 €

Budget lotissement 2017	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	Art D/605 : -32 901 € Art D/6522 : 32 900 € Art D/658 : 1 €	

Vu la présentation des décisions modificatives, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Adhésion au groupement de commandes Angers Loire Métropole – autorisation de signature

5 Conventions de groupements généralistes ont été créées en 2014 entre les membres fondateurs que sont Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

Ces groupements ont pour principaux objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice, de peser sur l'offre environnementale et sociale des entreprises et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public. Le groupement permet également une simplification des formalités administratives.

Ces conventions de groupements, auxquelles ont adhéré le CCAS d'Angers et des communes d'ALM ainsi que d'autres entités tels les EPCC, les SPL, ont donné lieu au lancement de nombreux marchés.

Pour rappel, St Jean de Linières adhère au groupement de commandes « fournitures courantes ». Cette adhésion est maintenue « à la carte » c'est-à-dire en fonction des besoins de la Commune.

La multiplication de propositions d'achats groupés et la complexité de la gestion des groupements de commandes a conduit Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à adopter un portail dématérialisé d'échanges collaboratifs entre tous les membres et à mettre en œuvre une participation financière des membres aux frais de gestion et de publication.

Les 5 nouvelles conventions généralistes proposées gardent le même périmètre d'achats et prennent en compte ces modifications et mettent fin aux conventions actuellement en vigueur.

Angers Loire Métropole reste le coordonnateur de ces groupements et, à ce titre, il reste notamment chargé :

- De conseiller les membres dans la définition de leurs besoins qu'il centralisera via le portail de groupement de commandes
- D'appliquer les procédures de consultation, dans le respect des règles en vigueur

- D'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises,
- D'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention
- D'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires des contrats,
- D'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge

Le représentant du coordonnateur est autorisé par les membres à signer tous les contrats et tout acte nécessaire à ses missions ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect des budgets, et sans autre formalité pour ces membres que la signature de la convention, ou de l'acte d'adhésion.

Angers Loire Métropole, en tant que coordonnateur, devra respecter les procédures de passages dans ses instances délibératives à chaque fois que le seuil des marchés de groupement dépassera les seuils des délégations accordées au Président ou à la Commission Permanente.

En plus de ces missions, et dans le cadre de la mutualisation de la direction informatique, mutualisée entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, le coordonnateur sera chargé dans le cadre de la convention « fournitures et prestations informatiques » d'exécuter les contrats au nom et pour le compte de la Ville d'Angers.

La CAO de groupement sera celle d'Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement.

Le groupement est constitué du 1er janvier 2018 pour la durée du mandat électif du membre coordonnateur, augmentée de 12 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Autorise l'adhésion aux 5 *groupements de commandes fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles, fournitures et prestations informatiques ainsi Fournitures, Services et travaux d'espaces verts* avec l'EPCI Angers Loire Métropole (coordonnateur des groupements) en tant que membres fondateurs.

-Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions constitutives des groupements.

-Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué dans le respect du budget, à prendre toute décision concernant l'opportunité d'être partie aux contrats sur les familles d'achats proposées par le coordonnateur dans le cadre de ces groupements.

-Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur dans le cadre de la passation des contrats, quelque soit le montant, et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

Réception à l'Assemblée Nationale : prévue_ le jeudi 8 mars 2018

Mme Le Gall quitte la séance

-Commission d'appel d'offres (CAO) – élection suite à démission d'un membre :

Suite à la décision du conseil municipal en date du 28 septembre dernier, la Préfecture de Maine et Loire a fait savoir que l'entrée en vigueur du décret de 2016 relatif aux marchés publics a supprimé les dispositions spécifiques au fonctionnement de la CAO. Elle doit être désormais composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

En conséquence il est procédé à l'élection d'un 3^{ème} membre suppléant ; après en avoir délibéré à l'unanimité ; La commission d'appel d'offres est donc composée de :

- 3 membres titulaires : M. Bessonneau, Mme Besson, M. Barbeau
- 3 membres suppléants : M. Belsoeur, Mme Dulac et Dominique Bouvet

VI – PERSONNEL

Adhésion au Contrat d'assurance groupe risques statutaires souscrit par le Centre Départemental de Gestion de Maine et Loire (CDG 49)

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 26 janvier 2017, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe, garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu les cotisations **actuelles** pour les agents CNRACL au taux de 4.95% et agents IRCANTEC au taux de 1.30% ;

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de ETHIAS, via COLLECteam et YVELAIN.

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	<i>Collectivités - 121 agents</i>	<i>Collectivités + 120 agents</i>
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC. La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2018. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2019 et 2020 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2018 et 2019, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

X – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-Tour de table

*X. Pointeau : souhaite reprendre la réflexion sur le chemin des Brûlons et à la poursuivre.

*T. Suzineau : suite à la réunion hier du SICAB, une bonne fréquentation à la piscine le Couzéo de Beaucouzé est signalée et aucune augmentation de tarifs n'est prévue ;

*S. Rochard : propose une réunion pour le positionnement des placards à la MCL, et fait part d'une rencontre hier soir avec l'association de Pétanque,

*B. Bessonneau : a participé à une réunion de l'A.U.R.A. sur le portrait du territoire du pôle métropolitain Loire Angers.

Questions diverses :

Il est signalé la présence d'adolescents autour de la mare des Brûlons pendant les vacances de Toussaint, détériorant le site, qui vient d'être rénové.

-prochaine séance le 14 décembre 2017 à 20h30.

La séance est levée à : 19h30

Listing des délibérations 2017

Séance du 16 novembre 2017

71	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Déclarations d'intention d'aliéner
72	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Proposition Maine et Loire Habitat de renouvellement de dispositif de vente de logement sociaux à ses occupants
73	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Désignation de représentants pour la Commission des marchés Alter Public
74	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Remboursement anticipé emprunt
75	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Décision modificative budgétaire – budget annexe lotissement 4 chemins 2017
76	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Décision modificative budgétaire – budget communal 2017
77	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Adhésion au groupement de commandes Angers Loire Métropole – autorisation de signature
78	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Commission d'Appel d'Offres (CAO) – élection suite à démission d'un membre
79	16/11/2017	23/11/2017	23/11/2017	Adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires souscrit par le Centre Départemental de Gestion de Maine-et-Loire (CDG 49)

Ont signé :

Jean CHAUSSERET :

Bruno BESSONNEAU :

Annie-Claude BESSON :

Claire DULAC : (absente)

Isabelle LE GALL : (présente de 18 h 30 à 19 h)

Laurent BELSOEUR :

Dominique BOUVET :

Jean-Pierre BARBEAU :

Fabrice BASTIANEL : (absent)

Lydie NORMAND : (absente)

Thierry SUZINEAU :

Catherine LEFEBVRE-COISSIEU : (absente)

Xavier POINTEAU : (absent)

Pascale PATEAU : (absente)

Magali LOUCKY : (absente)

Stéphane ROCHARD :